

RÈGLEMENT DU PARRAINAGE

Article 1 : Le parrain participant à l'opération devra communiquer au constructeur de maisons individuelles Maisons Tradi-Pierre, par l'intermédiaire du formulaire en ligne ou papier, les coordonnées exactes **d'une personne ou d'une famille** désirant accéder à la propriété d'une maison individuelle et **n'étant pas déjà entrée en relation avec le constructeur de maisons individuelles Maisons Tradi-Pierre.**

Article 2 : Les nom et adresse du filleul seront inscrits dans le formulaire en ligne ou papier prévu à cet effet. Concernant le formulaire papier, une fois rempli et validé, le formulaire devra être envoyé à l'agence la plus proche de la résidence du filleul.

Article 3 : Le paiement des chèques « Parrainage » est soumis aux conditions suivantes :

- La signature d'un contrat de construction d'une maison individuelle avec le constructeur de maisons individuelles Maisons Tradi-Pierre, par la personne dont vous avez communiqué les coordonnées.
- Règlement du 1er appel de fond validé par le service comptabilité

Article 4 : Le montant du chèque « Parrainage », attribué au parrain, sera déterminée par le barème ci-dessous, en fonction du prix de vente établi sur la maison individuelle du filleul.

Pour une maison jusqu'à 150 000 € le chèque sera de 500 €

Pour une maison de 150 001 € à 250 000 € le chèque sera de 750 €

Pour une maison de 250 001 € à 300 000 € le chèque sera de 1000 €

Pour une maison de 300 001 € et au delà, le chèque sera de 1500 €

Article 5 : Le constructeur de maisons individuelles Maisons Tradi-Pierre se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'opération « Parrainage » et à désactiver le formulaire « Parrainage ». Dans ce cas, les parrainages remis via le formulaire en ligne antérieurement à la date d'arrêt de l'opération seront maintenus, sous réserve de la réalisation des conditions exposées ci-dessus.

Article 6 : Concernant la confidentialité des coordonnées Parrain/Filleul. Toutes vos informations recueillies, ainsi que celles de vos filleuls, sont stockées dans une base de donnée. Ces informations restent confidentielles et servent uniquement à la société Maisons Tradi-Pierre, dans le cadre de son opération de parrainage.

